



Conseil national  
de l'information statistique

COMITÉ DU LABEL  
DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE

Montrouge, le 24 avril 2020  
N°2020\_10132\_DG75-L002

## AVIS DE CONFORMITÉ

**Avis complété le 22 avril 2020**

### Enquête de cheminement tous niveaux de sortie du système éducatif Génération 2017

*Services producteurs : Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Céreq)*

**Opportunité** : avis favorable émis le 12 avril 2019 par la commission Emploi, qualification et revenus du travail

Réunion du Comité du label du 18 décembre 2019 – commission Ménages

Commission	Ménages
Type d'avis	Avis de conformité
Label d'intérêt général et de qualité statistique	Oui
Caractère obligatoire	Non
Période de validité	Année 2020
Publication JO	Oui

#### **Descriptif de l'opération**

Le dispositif Génération a été mis en place à la fin des années 1990. Les deux ministères de tutelle du Céreq, le Ministère en charge de l'Éducation et le Ministère en charge de l'Emploi, sont à l'origine de la demande.

Depuis près de 20 ans, sept générations de sortants du système éducatif ont été interrogées : les générations 1992, 1998, 2001, 2004, 2007, 2010 et 2013. Jusqu'à la Génération 2013, une cohorte de sortants sur deux faisait l'objet de ré-interrogations : la Génération 1998 a été enquêtée quatre fois (trois ans, cinq ans, sept ans et dix ans après la sortie du système éducatif) ; les Générations 2004 et 2010 ont été enquêtées trois fois (trois ans, cinq ans et sept ans après la sortie du système éducatif).

Le Céreq a rénové son dispositif des enquêtes Génération. L'objectif est d'en réduire le coût afin de l'inscrire dans le long terme et de mieux saisir les mutations à l'œuvre dans le système scolaire et sur le marché du travail. Les principaux éléments de cette rénovation ont été présentés et discutés en commission du Cnis (séance du 9 novembre 2017). À partir de 2017, une nouvelle génération de sortants sera interrogée tous les quatre ans. Dans ce dispositif rénové, chaque cohorte, de taille identique, fera l'objet d'une première interrogation trois ans après la sortie du système éducatif puis d'une ré-interrogation à six ans.

Le dispositif des enquêtes Génération permet d'étudier l'accès à l'emploi et les premières transitions professionnelles des jeunes à l'issue de leur formation initiale. L'objectif principal est d'assurer une

production régulière d'indicateurs standards sur l'insertion professionnelle des jeunes trois ans après la sortie du système éducatif, par grands niveaux de formation et diplôme, et par grands domaines de formation. Cette enquête permet également d'obtenir des indicateurs de cadrage sur l'insertion au niveau régional. Par ailleurs, le suivi longitudinal, jusqu'aux six premières années de vie active (grâce à la ré-interrogation six ans après la sortie du système éducatif) permet l'étude des débuts de carrières et des mobilités sur moyen terme. Enfin, ces enquêtes offrent la possibilité d'examiner la place et le rôle des mesures pour l'emploi ou la formation en début de vie active.

L'enquête a pour champ géographique les individus sortant d'un établissement de formation situé en France métropolitaine ou dans un département d'outre-mer. Les individus enquêtés peuvent résider en France ou à l'étranger au moment de l'enquête.

En retraçant la situation professionnelle des jeunes mois par mois depuis la sortie de formation initiale en 2017 jusqu'à la date de l'interrogation, l'enquête permet une description fine des trajectoires en termes d'emploi, de chômage, de reprise d'études, de formation ou d'autres situations d'inactivité. Les parcours professionnels des jeunes au cours de leurs trois premières années de vie active sont analysés en tenant compte de leur parcours scolaire, du(des) diplôme(s) obtenu(s) ainsi que de leurs caractéristiques sociodémographiques. A ce tronc commun s'ajoutent des modules de questionnement thématiques (séjours à l'étranger, attractivité de la fonction publique etc...).

La taille de l'échantillon envoyé en production sera d'environ 270 000 individus, afin d'atteindre environ 32 000 répondants.

La réalisation des enquêtes sera confiée à un prestataire sous-traitant choisi selon la procédure officielle des marchés publics. La collecte se déroulera en passation multimode (téléphonique, avec saisie des réponses sur ordinateur – CATI par un enquêteur, et Internet avec saisie en ligne du questionnaire par l'enquêté – CAWI).

Le temps de passation du questionnaire sera de l'ordre de 35 minutes en moyenne.

Des post-enquêtes pourront être réalisées par Internet sur la base des adresses électroniques demandées aux individus enquêtés ou par entretien (approche qualitative) auprès des individus ayant donné leur consentement pour une telle opération. Dans une visée exploratoire, des appariements avec des sources administratives pourront être envisagés. Entre autres, deux pistes peuvent être évoquées à ce stade des réflexions : d'une part, des appariements avec les bases de la DEPP et du SIES, permettant de reconstituer les parcours scolaires, et d'autre part avec les DADS de l'Insee, afin de récupérer des informations sur les périodes d'emploi.

Le comité de concertation des enquêtes Génération se réunit deux fois par an. Il est composé des représentants des principaux partenaires institutionnels du Céreq (Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance – Depp, Direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques – Dares, Direction générale de l'enseignement scolaire – Dgesco, Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle – Dgesip, Délégation générale à l'emploi et de la formation professionnelle – Dgefp), de la Direction Générale de l'administration et de la fonction publique (Dgafp), de France Stratégie, de Pôle emploi, de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (Injep), de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), des partenaires sociaux (Medef, CFDT, CGT, FO, UNSA, etc.), des représentants d'observatoires, d'organismes d'études et de recherche, des associations d'étudiants et de familles, de l'union nationale des missions locales et des représentants de la Politique de la Ville.

Les premières publications sont prévues à partir de l'automne 2021, notamment les premiers résultats présentant les indicateurs standards de l'insertion professionnelle des jeunes (collection Céreq Bref).

Les fichiers anonymisés d'enquête seront accessibles sur demande par la communauté des chercheurs via le réseau Quetelet et l'Adisp (Archives de Données issues de la Statistique Publique).

~~~~~

***Le Comité du label de la statistique publique émet les recommandations ou observations suivantes :***

#### ***Remarques générales***

- Le Comité du label de la statistique publique invite le service à ouvrir son groupe d'exploitation à tous les chercheurs intéressés et à assurer une publicité adéquate sur ces possibilités d'association des chercheurs.

- Le Comité du label prend note de l'intention du service de réaliser des post-enquêtes. La note de doctrine précisant les principes à respecter et les conditions d'information du Comité est disponible sur son site.
- Le Comité du label prend note des projets du service en matière d'appariements avec des fichiers administratifs (notamment pour le suivi des parcours en formation ou sur le marché du travail). Dans la mesure où ces appariements restent exploratoires à ce stade, il n'est pas nécessaire d'en faire mention auprès des enquêtés dans les lettres-avis. Le Comité encourage cependant la réalisation de ces travaux d'appariements, qui peuvent améliorer la qualité de l'enquête (traitement des non-répondants et qualité des réponses notamment sur le calendrier rétrospectif, cf. infra).

### **Méthodologie**

- Le Comité du label note que les estimations de la probabilité d'être dans le champ de l'enquête ne servent que pour le calcul de l'allocation de l'échantillon par strate et que ce sont bien les vraies probabilités d'inclusion qui seront prises en compte pour le calcul des résultats de l'enquête.
- Le taux de réponse annoncé (30 %) est pessimiste dans l'hypothèse où les hors-champ répondraient moins bien parce que non concernés par l'enquête : il s'agit plutôt en effet d'un *taux de collecte* puisque les hors-champ sont inclus dans le nombre de fiches-adresses au dénominateur. Le service est invité à rechercher des indicateurs de réponse plus pertinents, quitte à faire des hypothèses sur la part des hors-champ dans les non-répondants. Le service pourra éventuellement s'inspirer de travaux de l'American Association for Public Opinion Research (AAPOR), disponible *via* l'URL : <https://www.aapor.org/Education-Resources/For-Researchers/Poll-Survey-FAQ/Response-Rates-An-Overview.aspx>.
- Le service est invité à mettre en œuvre les moyens appropriés pour corriger la non-réponse non ignorable, par exemple en mobilisant les données sur l'obtention ou non d'un diplôme dans les bases disponibles pour mieux repérer les non-réponses qui seraient liées à un échec.

### **Protocole de collecte**

- Le Comité du label demande au service de faire porter des efforts particuliers pour la récupération des bases de certaines écoles (d'ingénieur, de commerce, de l'administration publique, etc.), dont l'absence est susceptible de créer un biais. Le recueil de ces bases se fait actuellement hors cadre des enquêtes de la statistique publique. Le Comité suggère de réfléchir à la labellisation de cette opération pour les futures enquêtes, voire à son caractère obligatoire : la garantie du secret statistique pourrait servir d'argument auprès des institutions concernées et permettre une augmentation des taux de retour.
- Le service est invité à vérifier la teneur et la portée exacte de la loi qui lui a été signalée par le prestataire et qui semblerait interdire le masquage des numéros de téléphone.
- Le Comité du label invite le service à être vigilant sur les moyens de fidélisation et de maintien du contact avec les enquêtés, en vue de la réalisation de la prochaine vague de l'enquête (ré-interrogation à 3 ans).

### **Lettres-avis et dépliant**

- Le Comité du label prend acte des modifications déjà effectuées dans les lettres-avis et le dépliant selon les remarques émises dans le rapport du prélabel.
- Le Comité du label demande au service de lui adresser les documents (mails ou lettres-avis relatifs au protocole de contact des jeunes par l'intermédiaire de leurs parents). Il est également intéressé par les résultats du test sur la récupération des coordonnées des jeunes auprès de leurs parents.

- Dans le mail de remerciement, mettre plutôt « **vous serez informés** des premiers résultats de l'enquête » ou « **vous pourrez accéder** aux premiers résultats de l'enquête dès leur parution ».
- Les versions définitives de tous ces documents seront adressées au secrétariat du Comité du label.

### Questionnaire

- Le Comité du label encourage le service à mettre à disposition des enquêtés un *tutoriel* ou une aide sous forme de vidéo pour leur indiquer les modalités de remplissage du calendrier (afin d'éviter notamment que ne soient saisies qu'une période de début et de fin avec un blanc dans la période intermédiaire).
- Le Comité du label appelle le service à être vigilant sur la cohérence et la comparabilité des calendriers collectés par téléphone ou par internet.
- Les remarques écrites de l'Unaf ont été énoncées en séance et transmises au service, à charge pour celui-ci de répondre, *via* le secrétariat, sur la manière dont elles pourront être prises en compte.

### Cnil

- Les remarques écrites de la Cnil ont été énoncées en séance et transmises au service.

Le Comité du label de la statistique publique émet un avis de conformité et, par délégation du Président du Cnis, délivre le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'**Enquête de cheminement tous niveaux de sortie du système éducatif – Génération 2017**.

Cet avis est **valable pour l'année 2020**.

### Complément post-réunion du Comité du label du 18 décembre 2019

Initialement prévue entre avril et juillet 2020, l'enquête Génération 2017 a été reportée du fait de la crise sanitaire : elle se déroulera entre septembre et décembre 2020.

En lien avec ce décalage de l'enquête, certains aménagements du questionnaire ont été opérés. Les calendriers d'activité et d'habitation ont été allongés, les jeunes devant retracer leurs parcours sur une période un peu plus longue qu'initialement.

Par ailleurs, il est apparu opportun de rajouter des questions pour mesurer l'impact de la crise sanitaire. Pour ne pas allonger la durée du questionnaire, en compensation de l'ajout de ces questions et de l'allongement du calendrier, certains modules ont été supprimés et seront posés lors de la réinterrogation de 2023 : il s'agit des questions sur le sentiment de discrimination dans l'emploi (une question générale a été conservée pour l'enquête de 2020), celles sur les mobilités résidentielles, et d'un module détaillant les caractéristiques et les conditions d'obtention du plus haut diplôme acquis depuis la fin des études.

Ces modifications ont été validées par la Présidente du Comité du label, afin de favoriser le déroulement de l'enquête dans de bonnes conditions.

La présidente du comité du label de la  
statistique publique



Nicole ROTH